

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 2 juillet 2020 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Stevens Mélançon, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin et monsieur le conseiller Jérémie Ernould participent et assistent à la séance par voie électronique. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

### **CA5-2020-0096** Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 30 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement et ainsi, retirer de l'ordre de jour les périodes de questions des citoyens prévues aux points 5 et 10.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, après avoir retiré le point suivant :

8.4 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir d'édicter une ordonnance*, R.C.A.5V.Q. 273 et dépôt du projet de règlement - TM2020-143.

Adoptée à l'unanimité

## **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2020-0097 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

**Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2**

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2957, boulevard Louis-XIV, lot 1 540 789, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport le 9 juin 2020, résolution CA5-2020-0090, et ce, conformément à l'arrêté 2020-033 en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

### **CA5-2020-0098 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2957, boulevard Louis-XIV, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2020-242**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-48 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport en date du 21 mai 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme

l'implantation de deux conteneurs considérés comme bâtiments accessoires en cour latérale alors que l'article 543.0.1 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, autorise les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires en cour arrière.

Cette dérogation est accordée conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- Installer des lattes d'intimité sur la section fixe de la clôture existante, afin de minimiser l'impact de l'implantation des conteneurs;
- S'assurer que la hauteur maximale des conteneurs ne dépasse pas la hauteur de la haie de cèdres existante sur la ligne latérale du lot 1 540 788;
- Utiliser une peinture de couleur sobre et opaque pour les conteneurs.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 150, chemin du Lac-des-Roches, lot 1 415 973, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport le 9 juin 2020, résolution CA5-2020-0090, et ce, conformément à l'arrêté 2020-033 en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

**CA5-2020-0099 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 150, chemin du Lac-des-Roches, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-236**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-49 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport en date du 21 mai 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un garage détaché implanté en cour avant, alors que l'article 566 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit qu'un tel garage doit être attaché à un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 162, rue Mistral, lot 1 539 555, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

Une consultation écrite sur ces demandes de dérogations mineures a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, le 9 juin 2020, résolution CA5-2020-0090, et ce, conformément à l'arrêté 2020-033 en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucun commentaire, ni aucune questions n'ont été reçus.

**CA5-2020-0100 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 162, rue**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-50 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 21 mai 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme une marge de recul arrière de 5,4 mètres au lieu de 7,5 mètres, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Première période de questions des citoyens**

---

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

### **Propositions**

---

#### **Gestion du territoire**

---

#### **[CA5-2020-0101](#) Nomination de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport - [GT2020-265](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° de renouveler le mandat de Mme Dominique Arseneault à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport du 2 juillet 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2022;
- 2° de renouveler le mandat de Mme Mireille Jean à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport du 2 juillet 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **[CA5-2020-0102](#) Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 5 071 832 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 ch. Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - [GT2020-279](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2020-0103 Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 776A, boulevard des Chutes - Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2020-295**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-58 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 18 juin 2020, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la demande de permis relative à la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de 2 étages sur le lot 6 332 018 du cadastre du Québec, correspondant au 776A, boulevard des Chutes, comme l'exige le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette demande est refusée pour les motifs suivants :

- La modulation de la façade ne s'harmonise pas avec celles des bâtiments principaux voisins, notamment quant aux ouvertures;
- Le gabarit et la forme du toit du bâtiment ne s'harmonisent pas avec ceux des bâtiments principaux voisins;
- Le matériau de revêtement métallique noir ne s'harmonise pas avec ceux des bâtiments principaux voisins.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2020-0104 Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 2851, avenue Renouard - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2020-296**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-60 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 18 juin 2020, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 973 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec,

correspondant au 2851, avenue Renouard, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect de la condition suivante :

– Aménager des arbustes en cour avant afin de diminuer l'impact du palier et des marches.

Ou, à défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2020-0105** **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 24, rue Sainte-Cécile - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2020-297**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-61 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 18 juin 2020, de désapprouver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'un bâtiment isolé multifamilial sur le lot 1 475 309 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 24, rue Sainte-Cécile, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette demande est refusée pour les motifs suivants :

– La modulation de la façade sur la rue Sainte-Cécile ne s'harmonise pas avec celles des bâtiments principaux voisins, notamment quant aux ouvertures;

– Le gabarit du bâtiment est plus important que les bâtiments adjacents, par ailleurs, le traitement architectural de la façade avec un revêtement vertical ne permet pas une atténuation de la volumétrie par rapport au milieu;

– Les matériaux de revêtement proposés ne s'harmonisent pas avec ceux des bâtiments principaux voisins.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre à la requérante de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2020-0106** **Résiliation du statut d'organisme reconnu au Club de patinage artistique de Beauport et reconnaissance du Club de patinage artistique de Beauport - Charlesbourg - LS2020-133**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° de résilier le statut d'organisme reconnu de catégorie partenaire au *Club de patinage artistique de Beauport*;
- 2° de reconnaître le *Club de patinage artistique de Beauport - Charlesbourg* à titre d'organisme de proximité de catégorie partenaire et lui accorder l'ensemble des services réservés à cette catégorie.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2020-0107** **Autorisation du versement d'une subvention de 909,24 \$ au Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E) dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local pour le « Festival de la pêche », qui était prévu le samedi 6 juin - LS2020-119 (CT-2485076)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement de la subvention de 909,24 \$ à l'organisme *Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau (G3E)*, pour le remboursement des dépenses encourues jusqu'au 9 avril 2020 pour l'événement annulé « Festival de la pêche » dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Circulation et stationnement**

---

**CA5-2020-0108** **Ordonnance numéro O-205 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement au boulevard Armand-Paris - TM2020-103**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-205 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur le boulevard Armand-Paris, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2020-0109** **Ordonnance numéro O-206 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Cockburn - TM2020-105**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-206 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Cockburn, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

**CA5-2020-0110 Ordonnance numéro O-204 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Gérard-Delage - [TM2020-053](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-204 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Gérard-Delage, relative au Règlement R.C.A 5V.Q. 92.

Adoptée à l'unanimité

**Autre**

---

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2020-0111 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 250 (3465 ch. Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite dans la situation de pandémie de la COVID-19* - [GT2020-279](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 250 (3465, chemin Royal, quartier Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**AM5-2020-0112** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 250 (3465 ch. Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-279*

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 3465, chemin Royal, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 071 832 du cadastre du Québec, par un usage du groupe C10 établissement d'hébergement touristique général. Ce lot est situé dans la zone 55124Hb, localisée de part et d'autre du chemin Royal, au nord-est de l'avenue Robert-Giffard et au sud-ouest de l'avenue de Lisieux.

**AM5-2020-0113** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement aux rues partagées, R.C.A.5V.Q. 272 et dépôt du projet de règlement - TM2020-137*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement* afin de prévoir des règles additionnelles applicables sur les rues partagées qui relèvent du conseil d'arrondissement en sus des règles prévues au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2). Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **Adoption des règlements**

---

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## Clôture

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 52 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement